

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 087-268719200-20241218-2024DELCCAS007-DE

S²LOW

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE VIENNE
Arrondissement : LIMOGES
Canton : CONDAT/VIENNE
Collectivité : CCAS de
SOLIGNAC

Délibération 2024DELCCAS007
C.C.A.S DE SOLIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 16 décembre 2024

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	8
Votants	10

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

Présents : Mesdames, BRUNEAU, COIGNAC, GRAPTON, GUITARD, LAFFITTE, SEGARD

Messieurs GOUJEAUD, MERZEAU

Date de convocation
09/12/2024
Date d'affichage

Absents et excusés :

Madame BAYLE donne pouvoir à Madame BRUNEAU

Madame FOURGEAUD

Madame HAMRI

Madame MOURNETAS qui donne procuration à Madame COIGNAC

Monsieur PORTHEAULT

Objet : demande d'aide financière

Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le CCAS doit statuer sur la demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice de Madame X. La vice-présidente présente de façon anonyme la situation familiale, budgétaire et les difficultés rencontrées.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité l'octroi d'un secours financier à hauteur de 66.78 €.

Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide que :

- Cette somme sera octroyée sous forme d'un virement à son fournisseur d'électricité EDF

Par 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/2024
Et la publication le 18/12/24